



HAL
open science

L'application des normes IAS/IFRS dans l'Union Européenne : Outil de gouvernance d'entreprise ou de gouvernance mondiale ?

Elena Barbu, C. Richard Baker

► To cite this version:

Elena Barbu, C. Richard Baker. L'application des normes IAS/IFRS dans l'Union Européenne : Outil de gouvernance d'entreprise ou de gouvernance mondiale ?. La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit, May 2009, Strasbourg, France. pp.CD ROM. halshs-00459791

HAL Id: halshs-00459791

<https://shs.hal.science/halshs-00459791>

Submitted on 25 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*L'application des normes IAS/IFRS dans l'Union
Européenne :
Outil de gouvernance d'entreprise ou de
gouvernance mondiale ?*

Elena M. BARBU

Maître de conférences

Université de Grenoble – IAE de Grenoble

CERAG (UMR CNRS & UPMF 5820)

150, Rue de la Chimie

38 040 Grenoble cedex 9, France

Téléphone : + 33 (0)4 76 63 53 91

Fax : + 33 (0)4 76 54 60 68

E-mail : Elena.Barbu@iae-grenoble.fr

C. Richard BAKER

Professeur des universités

School of Business

Adelphi University

Garden City, NY 11530, USA

Téléphone : 516-877-4628

Fax : 516-877-4607

E-mail : Baker3@Adelphi.edu

L'application des normes IAS/IFRS dans l'Union Européenne : Outil de gouvernance d'entreprise ou de gouvernance mondiale ?

RÉSUMÉ

Cette recherche tente de répondre à la question de savoir si l'application des normes IAS/IFRS répond à un impératif de gouvernance d'entreprise ou aux objectifs d'une gouvernance mondiale.

Dans la première partie de notre article, les résultats d'un questionnaire mené auprès des directeurs financiers des entreprises du CAC 40, d'Euronext 100 et du Next 150 montrent que l'application n'est pas une réponse à une demande de gouvernance d'entreprise.

Dans la deuxième partie, l'analyse interprétative des facteurs économiques, financiers et politiques qui influencent les entreprises, ainsi que l'étude des organismes impliqués dans cette application, nous permettent de construire un modèle inductif qui met en évidence le poids de la gouvernance mondiale dans l'application des IAS/IFRS dans l'Union Européenne.

Mots clés : IAS/IFRS, gouvernance d'entreprise, gouvernance mondiale, UE, France.

The application of IAS / IFRS in the European Union : A corporate governance tool or a global governance tool ?

ABSTRACT

This article seeks to explain whether the application of IAS/IFRS is a method of corporate governance or whether it is a method of governance at a global level.

In the first part of our article, the results of a questionnaire conducted with the financial directors of companies from the CAC 40, Euronext 100 and Next 150 demonstrate that the application of IAS/IFRS was not made in response to corporate governance.

In the second part of the article, an interpretative analysis of the economic, financial and political factors which influence companies, as well as an examination of the organizations involved in the application of international accounting standards, allows us to create an inductive model which demonstrates the weight of global governance in the application of IAS/IFRS in the European Union.

Keywords: IAS/IFRS, corporate governance, world governance, EU, France.

Introduction

Le premier krach boursier de 1929, entraîna la grande dépression des années 1930 qui aboutit à la Seconde Guerre Mondiale. Il est suivi par celui de 1974, causé par le premier choc pétrolier. Ensuite, la crise de 1987, provoquée par le grave déficit budgétaire américain, par l'échec de la relance économique aux Etats-Unis, par l'éclatement de bulles créées par les spéculateurs et par les volumes de transactions trop grands pour les systèmes informatiques de l'époque. Le krach de septembre 2000 qui a duré jusqu'en octobre 2002 est suivi maintenant de la crise de 2008.

Chaque krach a conduit à des décisions visant à uniformiser l'information financière. Chaque période de crise est aussi l'occasion de passer à une autre étape de durcissement du droit comptable ayant pour but l'application généralisée d'un seul référentiel. Ainsi, après 1929, on observe la préoccupation d'harmoniser les comptes ; au début des années 1970, on voit la création des organismes de normalisation ; après le krach de 1987, on assiste à la réduction des options par le Projet de comparabilité ; après 2000, l'Union Européenne accepte les normes IAS/IFRS et les impose à partir de 2005, les Etats-Unis mettent en application la Loi Sarbanes-Oxley, la France complète la législation avec la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) et la Loi relative à la Sécurité Financière ; et en novembre 2008, les Etats-Unis et le Canada décident d'appliquer les normes IAS/IFRS avant 2014.

Cette application généralisée des normes IAS/IFRS répondrait à une demande de gouvernance d'entreprise visant à mieux comprendre et analyser la situation des filiales ou d'autres entreprises étrangères, de choisir les meilleures places d'investissement, d'être cotées sur les marchés de capitaux ou de conquérir de nouveaux marchés. En même temps, l'application s'avèrerait un outil de gouvernance mondiale visant à attirer des investissements dans les pays avec une forte activité boursière.

Dans ce contexte, nous nous posons une question : L'application généralisée des normes IAS/IFRS est-elle une demande des entreprises pour mieux s'adapter aux conditions économiques et financières actuelles, ou n'est-elle qu'un des objectifs d'un gouvernement mondial intéressé par la comparabilité des états financiers des entreprises et par leur cotation massive ?

L'originalité de l'article consiste dans l'établissement d'un lien entre la comptabilité, la gouvernance d'entreprise et la gouvernance mondiale, dans l'utilisation du cadre théorique néo-institutionnel explicatif des pressions et de l'homogénéité, ainsi que dans l'utilisation

d'une méthodologie de recherche de type qualimétrique, où les démarches quantitatives se combinent avec les interprétations qualitatives.

L'article est divisé en deux parties, chacune formée de deux sections. Il s'articule de la manière suivante. Dans la première partie, les résultats d'un questionnaire mené auprès des directeurs financiers des entreprises du CAC 40, d'Euronext 100 et du Next 150 montrent que l'application n'est pas une réponse à une demande de gouvernance d'entreprise. Dans la deuxième partie, l'analyse interprétative des facteurs économiques, financiers et politiques qui influencent les entreprises, ainsi que l'étude des organismes impliqués dans cette application, nous permet de construire un modèle inductif qui met en évidence le poids de la gouvernance mondiale dans l'application des IAS/IFRS.

1. L'application généralisée des IAS/IFRS : outil de gouvernance d'entreprise

Les facteurs déterminant l'application des normes comptables internationales par les entreprises françaises cotées diffèrent d'un groupe à l'autre : raisons d'obligations légales, pressions des bourses de valeurs, motivation liée à la qualité des normes IAS/IFRS, à l'utilisation de ces normes par un groupe plus performant, ou au caractère moins contraignant de ces normes. Cette partie vise à expliquer les déterminants de l'application des IAS/IFRS pour savoir si elle est ou pas un outil de gouvernance des entreprises. Après la présentation de la méthodologie de recherche (1.1), nous procédons à l'analyse et à l'interprétation des résultats (1.2).

1.1. Méthodologie de recherche

Nous présentons, dans un premier temps, l'échantillon visant l'analyse et, dans un deuxième temps, le questionnaire que nous avons envoyé.

1.1.1. Echantillon : les entreprises du CAC 40, d'Euronext 100 et du Next 150

La population visée dans notre étude est constituée des entreprises françaises cotées¹, faisant partie de l'indice boursier CAC 40, de l'indice Euronext 100 - Paris et du Next 150 - Paris. Nous prenons en considération uniquement les entreprises cotées à Paris, car l'analyse de l'ensemble des acteurs supposerait pour les entreprises de l'Euronext d'Amsterdam, de

¹ Il s'agit des groupes commerciaux et industriels. Les banques et les compagnies d'assurances sont exclues de notre échantillon.

Bruxelles ou de Lisbonne une prise en considération des organismes nationaux de normalisation comptable et de leurs influences sur les entreprises. Aux 40 entreprises qui composent le CAC 40 s'ajoutent 19 entreprises françaises de l'indice Euronext 100² et 80 entreprises cotées à Paris de l'indice Next 150, au total 139 entreprises.

Le taux de réponse est de 42,45%. Les personnes interrogées sont des directeurs financiers ou des responsables de la politique comptable des entreprises. La liste des 59 entreprises ayant répondu au questionnaire se trouve en Annexe 1. Nous allons présenter dans la section suivante le questionnaire utilisé pour la collecte des données.

Nous prenons en considération la possibilité existant avant 2005 pour les entreprises analysées de choisir les normes à utiliser et nous divisons les 59 entreprises ayant répondu au questionnaire en trois catégories, selon les référentiels comptables utilisés avant 2005. Ainsi, la première catégorie comprend les entreprises qui ont utilisé plusieurs référentiels comptables avant 2005, c'est-à-dire qui ont été touchées par le "vagabondage comptable". Il s'agit de 18 entreprises. Ensuite, la deuxième catégorie est formée par 14 entreprises qui ont utilisé les normes IAS dans la période d'avant 2005. La dernière catégorie, comprenant 27 entreprises, concerne les entreprises qui ont commencé à utiliser les normes IAS/IFRS après la date obligatoire d'application.

1.1.2. Questionnaire

Le questionnaire aborde des informations concernant les raisons du choix de référentiel comptable avant 2005 et porte aussi sur le rapport entre les performances et la légitimité du choix du référentiel. Ce questionnaire, fondé sur la théorie néo-institutionnelle, a fait l'objet de trois envois pour avoir un taux de réponse plus élevé. Le questionnaire a comme objectif l'identification des influences et de la légitimité dans le choix des normes IAS/IFRS ressenties par les directeurs financiers et les responsables de la politique comptable des entreprises analysées. Ainsi, les 18 questions sont divisées en quatre items :

- Questions portant sur l'influence de la réglementation et de la cotation sur les marchés financiers ;
- Questions concernant l'impact de la profession comptable, de l'auditeur, de l'appartenance à une organisation du directeur de la politique comptable ;
- Questions centrées sur l'importance accordée aux autres groupes plus performants ;

² En dehors de celles du CAC 40 et des entreprises cotées dans les trois autres bourses européennes citées ci-dessus.

- Questions portant sur l'efficacité de l'application des normes comptables internationales.

1.2. L'application des IAS/IFRS : loin d'être un outil de gouvernance des entreprises

Cette application est-elle un outil de gouvernance demandé par les entreprises ou une contrainte de la part de différentes institutions ? Dans une première sous-section, nous identifions les types d'influences ou de pressions ressenties par les entreprises (1.2.1). Ensuite, nous nous proposons de voir si l'application des normes IAS/IFRS ne conduit qu'à conforter la légitimité, sans être un réel outil de gouvernance (1.2.2).

1.2.1. Identification des pressions

Plusieurs types de pressions ont été identifiées par les entreprises : de la part de l'Etat, des bourses de valeurs, des auditeurs ou des conseillers, des autres entreprises performantes, etc.

Pression de l'Etat

Le changement organisationnel est encouragé par de nouvelles règles politiques et législatives, c'est-à-dire par la promulgation de nouvelles réglementations de l'environnement institutionnel, ce qui pousse les organisations à appliquer les pratiques imposées par la législation.

Toutes les entreprises de la première catégorie reconnaissent cette influence légale dans le passage aux IAS/IFRS. 6 groupes sur 14 (42,85%), formant la deuxième catégorie, considèrent que la réglementation ne joue pas un rôle dans l'application des IAS/IFRS, car ils ont appliqué ces normes avant 2005 pour leur qualité, situation d'Essilor ou de Renault. Par contre, pour Christian Dior, la loi est un facteur déterminant, car les normes ne correspondent pas aux besoins du groupe, "inadaptées aux marques". 22 entreprises sur 27 (81,48%) de la troisième catégorie reconnaissent le poids joué par la réglementation dans l'application des normes IAS/IFRS, à l'exception de quelques entreprises (comme AGF) qui les utilisent volontairement.

Concernant *l'influence des places boursières*, toutes les entreprises des trois catégories, mêmes celles qui effectuent des transactions nécessitant l'accord de l'AMF, considèrent que les demandes de places boursières ne les ont pas déterminées à appliquer les IAS/IFRS.

En conclusion, les bourses de valeurs n'ont pas poussé les entreprises cotées à appliquer les normes internationales. C'est le Règlement européen 1606/2002 du 29 juillet 2002 qui joue un rôle décisif dans l'application de ces normes pour 77% des entreprises de l'échantillon. N'existe-t-il pas de lien entre la réglementation et les places boursières ? Certainement oui, mais apparemment les entreprises perçoivent plus l'influence des demandes législatives que celles des places boursières.

Dans le questionnaire, nous avons intégré des questions concernant l'influence de l'auditeur ou des organisations professionnelles dans le choix des normes, afin d'identifier les influences de la profession.

L'influence de l'auditeur dans le choix des normes IAS/IFRS a un poids très faible dans la prise de décision d'adopter les IAS/IFRS (13 entreprises de 59, c'est-à-dire 22,03%). 50% des entreprises du premier groupe en observent l'influence (9 entreprises sur 18), aucune des 14 entreprises du deuxième groupe ne se sent influencée par l'auditeur, mais 14,81% disent avoir été conseillées d'utiliser les IAS/IFRS³.

Quant à *l'influence des autres organismes dans le choix de normes IAS/IFRS*, elle est nulle et ne montre aucunement un isomorphisme normatif (influence de la part de la profession), mais un isomorphisme coercitif. En effet, 4 entreprises du premier groupe parlent de l'influence de l'Union Européenne et 5 du deuxième groupe font apparaître l'isomorphisme coercitif à travers l'influence européenne.

L'appartenance du directeur de la politique comptable à une organisation ou sa participation aux réunions des professionnels de la comptabilité ou aux réunions des organismes de normalisation peuvent l'influencer dans son choix de normes comptables.

L'analyse des participations des directeurs financiers aux réunions des professionnels ou des organismes de normalisation montre que pour les entreprises du premier groupe, 50% des 18 directeurs financiers ou responsables de la politique comptable des entreprises participent aux réunions du CNC/CRC et à des réunions de professionnels de la comptabilité. Pour les entreprises du deuxième groupe, 50% des 14 directeurs participent à des réunions des professionnels de la comptabilité. Quant aux directeurs financiers des entreprises du troisième groupe, 18 sur 27 (66,67%) participent aux réunions du CNC/CRC et à des réunions des professionnels de la comptabilité, tandis que 4 sur 27 (14,81%) ne participent qu'aux premières réunions et 5 sur 27 (18,51%) aux réunions des professionnels.

³ Le directeur financier de Bouygues précise que "nos auditeurs nous ont conseillé d'anticiper la mise en œuvre de certaines normes (engagements de retraite, résultat à l'avancement dans le BTP) avant 2005".

Bien que les directeurs financiers ou les responsables de la politique comptable des entreprises participent dans leur majorité aux réunions du CNC/CRC et à des réunions des professionnels de la comptabilité, ils ne considèrent pas que ces organismes les influencent dans leurs choix de référentiel comptable. Les réponses données montrent l'existence d'une influence coercitive, car les seuls directeurs qui observent une influence des organismes font référence aux demandes contraignantes venues de la part de l'Union Européenne.

En conclusion, la seule influence normative observée vient des auditeurs et n'est développée que pour le premier groupe d'entreprises.

L'homogénéisation au sein du champ organisationnel est déterminée très souvent par les pressions institutionnelles coercitives, mais dans des situations d'incertitude, les organisations se livrent au mimétisme, en imitant *d'autres organisations considérées comme plus performantes*.

Pour expliquer les avantages du mimétisme, DiMaggio et Powell (1983, p. 151) citent les travaux de Cyert et March (1963), qui expliquent qu'au moment où une organisation est confrontée à un problème dont les causes sont obscures ou les solutions inconnues, l'imitation des comportements des autres organisations pourrait être une solution viable et moins chère. De même, Meyer et Rowan (1977) considèrent que la meilleure solution pour les organisations, notamment en termes de coût, est de répéter les comportements des autres organisations qui ont été perçues performantes par le marché.

Les entreprises analysées sont-elles influencées dans leur décision d'appliquer les IAS/IFRS par d'autres entreprises du même champ organisationnel?

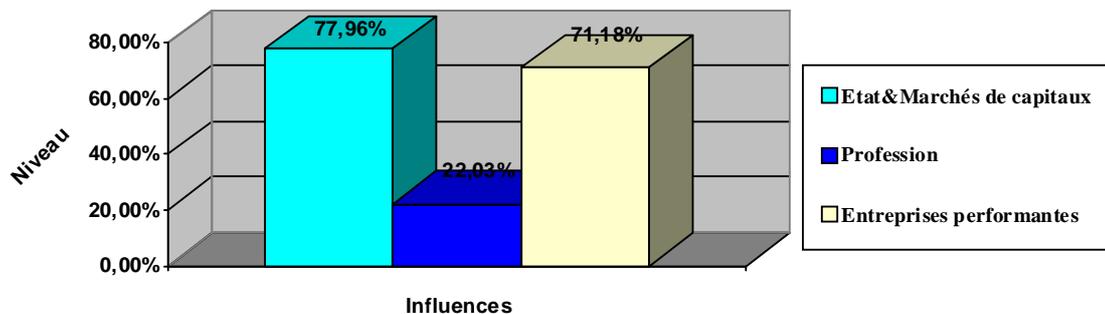
72,22% des entreprises du premier groupe (13/18) reconnaissent une influence des groupes plus performants. Véolia Environnement et Pernod Ricard précisent qu'elles ont observé les choix comptables d'autres sociétés pour des raisons de "benchmarking d'autres groupes cotés". 71,42% des entreprises de la deuxième catégorie (10/14) reconnaissent le mimétisme. Christian Dior donne une réponse négative, car sa position lui confère la position de leader dans son domaine. Par contre, Essilor et Renault reconnaissent le mimétisme, précisant qu'il est déterminé par l'importance du benchmarking. 70,37% des entreprises de la dernière catégorie (19/27) parlent du mimétisme pour des raisons multiples : "l'identification des *best practices*" (AGF), "le benchmark avec les sociétés du même secteur d'activité" (Casino Guichard Perrachon), "comparaison inter sectorielle" (Autoroutes du Sud de la France) et "la concurrence" (Air Liquide).

Les organisations essaient donc de se modeler selon d'autres organisations similaires qu'elles considèrent plus légitimes ou ayant plus de succès dans leur champ institutionnel. Les

entreprises de l'indice CAC 40, d'Euronext 100 ou du Next 150 n'étant pas très nombreuses, la variation est très limitée, ce qui conduit à une homogénéité au sein du champ institutionnel. Le mimétisme dans l'application des normes IAS/IFRS est reconnu par 40 groupes sur 59 (67,79%).

L'application des normes comptables internationales par les entreprises françaises cotées est une décision prise sous influence institutionnelle considèrent les directeurs financiers. Ainsi, les entreprises appliquent ces normes sous une influence à prédominance coercitive (46 entreprises sur 59, c'est-à-dire 77,96%) et mimétique (42 entreprises sur 59, donc un pourcentage de 71,18). L'isomorphisme normatif est très faible, seulement 22,03% (13 entreprises sur 59). Nous présentons dans le Graphique 1 ces pressions institutionnelles qui déterminent les entreprises à utiliser les IAS/IFRS.

Graphique 1 : Influences identifiées par les dirigeants dans l'application des IAS/IFRS



Le graphique montre la prédominance des influences coercitives et mimétiques dans l'application des IAS/IFRS au sein des entreprises analysées. Nous essayons d'identifier chaque type d'influence par catégorie d'entreprises.

Dans la première catégorie, les 18 entreprises ont été toutes influencées par la législation. Pour généraliser le calcul, nous avons utilisé la formule suivante :

$$\% \text{ IC pour la catégorie } i = (\text{nombre d'entreprises de la catégorie } i \text{ reconnaissant l'IC}) / (\text{nombre total d'E de la catégorie } i) ; \text{ où } i = 1, 2, 3$$

Les entreprises qui ont pratiqué le vagabondage comptable reconnaissent un isomorphisme coercitif de 100%. Un taux élevé (81,48%) est observé aussi dans les entreprises qui ont utilisé les normes françaises avant 2005. Seules les entreprises qui ont appliqué les normes comptables internationales avant 2005 ressentent une influence coercitive très réduite (42,85%), ce qui semble tout à fait normal, car elles ont eu d'autres raisons d'application.

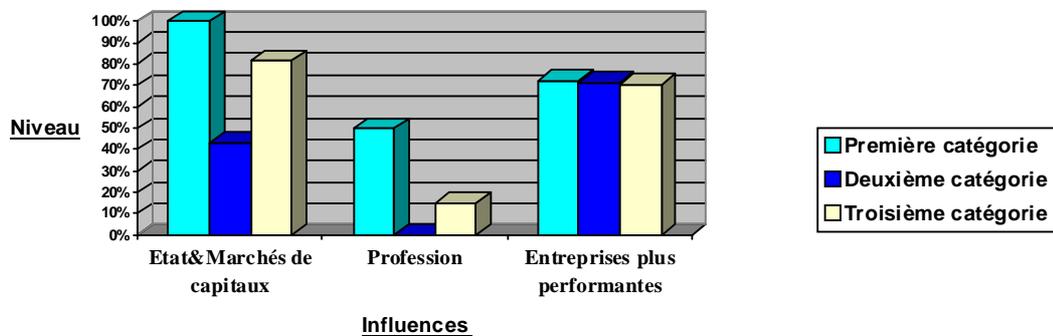
L'influence de la profession, 23,03% dans l'échantillon total, est distribuée différemment selon les catégories d'entreprises. Les entreprises touchées par le nomadisme

comptable, sont influencées à 50% par les auditeurs dans l'application des IAS/IFRS. Les autres entreprises, qui ont utilisé les normes françaises ou les IAS avant 2005 sont très peu influencées par les auditeurs (14,81%).

Quant à l'influence des autres groupes performants, 71,18% des entreprises reconnaissent ce type d'isomorphisme mimétique. Cette influence est répartie presque de la même façon selon catégorie d'entreprises. 72,24% pour la première catégorie, 71,42% pour la deuxième et 70,37% pour la dernière.

Le Graphique 2 présente ces influences pour chaque catégorie d'entreprises.

Graphique 2 : Influences identifiées par type d'entreprises analysées



Les entreprises de la première catégorie ont été plus influencées par la réglementation et l'attitude des autres groupes, celles de la deuxième catégorie par les autres groupes du même champ organisationnel et les entreprises de la troisième catégorie, elles, ont subi l'influence de la réglementation et des décisions prises par les autres groupes.

L'identification de ces influences permet à la fois de comprendre les dynamiques d'homogénéisation et de structuration des champs, mais aussi la dimension parfois irrationnelle des choix des organisations, dont les fondements ne sont pas ceux de l'optimisation économique, mais de la légitimité dans le champ. L'application des IAS/IFRS est-elle un outil pour améliorer les performances, ou elle ne fait que conforter la légitimité des entreprises ?

1.2.2. Choix de légitimité et non pas de performance pour les entreprises

En dehors de ces influences synonymes de l'isomorphisme institutionnel, il y a un deuxième type d'isomorphisme : l'isomorphisme compétitif. Celui-ci, plus ancien que l'institutionnel, a été utilisé dans la recherche de Hannan et Freeman (1977) et suppose un système de rationalité qui répond à la compétition du marché. DiMaggio et Powell (1983, p.

148) considèrent que ce type d'isomorphisme "ne présente pas une image complète et adéquate de l'organisation moderne". Ils proposent l'isomorphisme institutionnel, comme un supplément et ils citent à cet égard Kanter (1972, p. 152) qui présente cet isomorphisme comme les forces qui poussent les organisations vers l'accommodation avec le monde extérieur, c'est-à-dire avec leur environnement. Dans cette acception de DiMaggio et Powell (1983, p. 148), les entreprises entrent en concurrence non seulement pour des ressources et des clients ou pour améliorer les performances – comme dans le cas de l'isomorphisme compétitif – mais aussi pour le pouvoir et la légitimité, caractéristiques de l'isomorphisme institutionnel.

Dans notre questionnaire, nous essayons de voir si l'application des IAS/IFRS s'intègre dans une optique compétitive ou une optique institutionnelle, afin d'observer si cette application conduit à améliorer leurs performances ou à conforter leur légitimité.

Pour les entreprises du premier groupe, l'application des IAS/IFRS est réalisée plus pour conforter la légitimité que pour améliorer les performances. En effet, toutes les 18 entreprises reconnaissent que si les IAS/IFRS n'avaient pas été obligatoires, elles ne les auraient pas appliquées, et que cette application est faite pour conforter leur légitimité. Quant à l'amélioration des performances, aucune entreprise n'observe pour l'instant une diminution des coûts par l'application des IAS/IFRS et seulement 9 entreprises sur 18 (50%) prennent les décisions à partir des rapports annuels réalisés selon les IAS/IFRS. Toutefois, 4 entreprises sur 18 (22,22%) considèrent leur efficacité améliorée par l'application des IAS/IFRS, pour différentes raisons : permet une "adaptation au business model" (Véolia Environnement) ou facilite l'utilisation des ERP.

Les entreprises de la deuxième catégorie trouvent un équilibre entre l'utilité des normes et la légitimité. Même si les 14 directeurs financiers répondent à l'unanimité qu'il n'y a pas de diminution des coûts par l'application des IAS/IFRS, ni d'amélioration de l'efficacité, toutefois, pour ces entreprises qui ont commencé à utiliser les normes IAS/IFRS avant 2005, la prise des décisions est réalisée majoritairement à partir des rapports selon les normes internationales (10 entreprises sur 14).

La légitimité est reconnue par 14 entreprises sur 27 du troisième groupe. Elles auraient appliqué les normes IAS/IFRS, même si elles n'avaient pas été obligatoires, dans le but de conforter leur légitimité. Dans ce groupe, seulement 10 entreprises sur 27 prennent les décisions à partir des rapports annuels réalisés selon les IAS/IFRS. Elles ne parlent pas de diminution des coûts, le directeur de Bouygues, comme d'autres, dit même ressentir une augmentation. Quant à l'efficacité de l'information financière, 18 directeurs sur 27 affirment

qu'il n'y a aucune amélioration. Donc, ces entreprises, elles aussi, appliquent les IAS/IFRS pour conforter leur légitimité.

Parmi les entreprises du troisième groupe nous avons identifié plusieurs perceptions. Le directeur de Casino Guichard Perrachon affirme "nous avons déjà en normes françaises des outils d'une information produite de bonne qualité, donc l'application des IAS/IFRS n'était pas nécessaire". Les autres directeurs financiers disent que l'efficacité de l'information n'augmente pas, elle est même une charge de plus, car elle est "d'une plus grande complexité" (Air Liquide) ou "une contrainte supplémentaire" (Bouygues). L'Oréal donne un sens positif à cet aspect de complexité : "les normes exigent plus de rigueur et de documentation et donc, on peut l'espérer, un meilleur contrôle". Quant au directeur d'Autoroutes du Sud de la France, il observe une amélioration de la gestion des immobilisations. La légitimité est parfois liée aux différents types d'isomorphisme. Ainsi, le directeur financier du Casino Guichard Perrachon reconnaît le mimétisme comme moyen de légitimité : "Nous aurions suivi la tendance des sociétés équivalentes dans notre secteur". 3 entreprises sont du même avis. Pour 6 entreprises dont Air Liquide, l'application aurait été conditionnée par les exigences des marchés financiers. La décision est donc influencée par l'isomorphisme coercitif qui conduit à une acceptation sociale des normes et ainsi à une légitimité de l'application.

L'application des normes IAS/IFRS a eu rarement avant 2005 une utilité en termes de prise de décisions ou de diminution des coûts. Elle est réalisée en général pour renforcer la légitimité. Les entreprises n'adoptent pas nécessairement les pratiques les plus appropriées aux besoins et aux exigences économiques du moment, mais celles qui sont acceptées socialement, même si elles représentent un choix irrationnel quant au fonctionnement optimal de l'organisation. L'application des IAS/IFRS n'est donc pas un outil de gouvernance des entreprises. Peut-elle être considérée comme un outil de gouvernance mondiale ?

2. L'application généralisée des IAS/IFRS : outil de gouvernance mondiale

Cette partie veut réaliser la mise en lumière des influences économiques, financières et politiques et des pressions des organismes sur les entreprises analysées. Il s'agit d'une recherche narrative, fondée sur une analyse documentaire longitudinale, profondément inductive. La première section se propose de montrer les principaux facteurs d'influence des entreprises dans le sens d'une homogénéisation de l'information comptable, tandis que la deuxième section identifie les institutions génératrices de l'application généralisée des IAS/IFRS.

2.1. Pressions de l'environnement économique, financier et politique mondial

Nous vivons sous le signe de la mondialisation. Née de l'essor du commerce transatlantique après la découverte de l'Amérique, la mondialisation reste dans une phase de stagnation jusqu'au XIX^e siècle. La mondialisation, sous l'impulsion des grandes puissances européennes encourageant la dynamique d'internationalisation, s'accélère entre 1880 et 1914. La Première Guerre mondiale donne un coup d'arrêt à la mondialisation qui voit son effondrement dans les années 1930, à cause des politiques d'enfermement. Après la Seconde Guerre mondiale, la mondialisation est relancée par les Etats-Unis. Depuis une quarantaine d'années, elle connaît son apogée. Par ailleurs, elle crée des mutations profondes au sein de l'environnement institutionnel des entreprises.

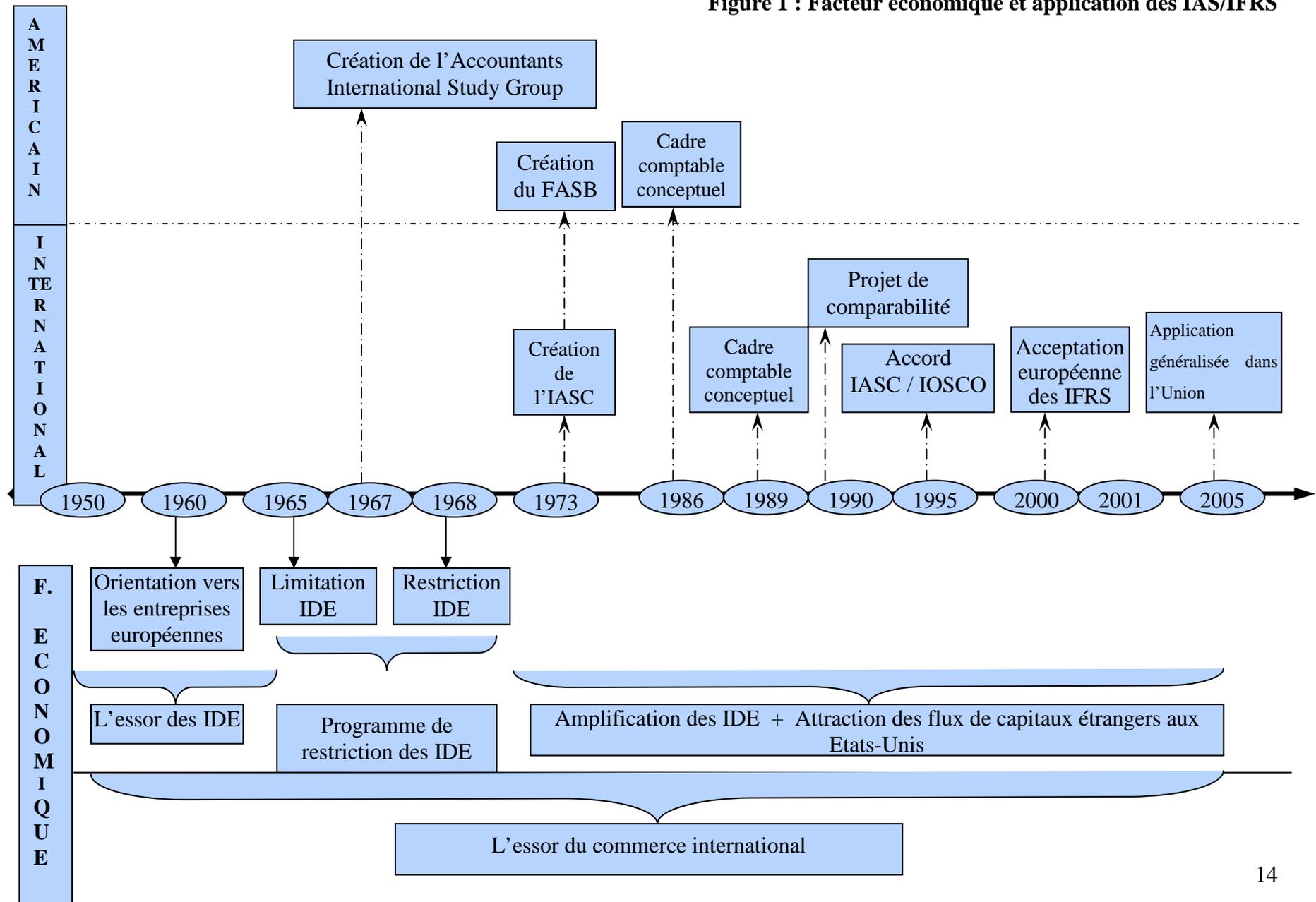
Le progrès technologique qui caractérise la mondialisation détermine une réduction des différences technologiques et conduit à une multiplication des échanges de produits et de services au niveau international, d'où les investissements directs à l'étranger (IDE), l'accroissement du commerce international. Les nouvelles technologies (l'Internet ou les progrès de la communication) ont conduit, après les années 1980, à l'essor des marchés de capitaux au niveau mondial. Les décisions y sont prises en fonction de demandes politiques. La liaison étroite entre ces facteurs, les entreprises et l'HCI nous détermine à les considérer comme principaux.

2.1.1. Facteur économique

L'évolution des facteurs économiques conduisant à la mondialisation est repérable entre autres par l'essor de la production, de la consommation et des échanges de biens et de services. L'élan du commerce international et l'augmentation des IDE sont les indicateurs de cette dynamique et font l'objet d'une présentation schématique dans la Figure 1.

Le libre-échange et le progrès technologique sont les principaux facteurs qui ont conduit au développement économique manifesté par l'amplification des IDE et par l'essor du commerce international. Afin d'avoir accès aux matières et aux sources d'énergie peu transportables, aux marchés, à une main-d'œuvre bon marché, aux subsides et aux législations permissives, les entreprises ont créé des usines de production à l'étranger. Dans cette situation, la société-mère avait besoin d'une image fidèle des activités de ses filiales, plus facile à obtenir avec l'application d'un référentiel comptable unique.

Figure 1 : Facteur économique et application des IAS/IFRS



L'ouverture des économies, la diminution des tarifs douaniers et des coûts de transport ont conduit dans les années 1930 à l'intensification des échanges. Plus tard, dans les années 70, les fusions-acquisitions sont en vogue, pour arriver à la création des réseaux de télécommunication et d'informatique et à la multiplication des multinationales. Celles-ci conduisent au développement des marchés financiers qui commencent à fortement influencer le processus d'harmonisation comptable à partir des années 1970.

2.1.2. Facteur financier

Les facteurs financiers jouent un rôle très important dans le développement mondial et dans le processus d'application des IAS/IFRS, surtout dans les trente dernières années. Par les facilités dues au progrès technologique, par les "trois D" : déréglementation, décloisonnement et désintermédiation - les règles du jeu libéral mis en place par Margaret Thatcher au Royaume-Uni (1979) et Ronald Reagan aux Etats-Unis (1981), et par la diversification des produits financiers, les facteurs financiers deviennent les principaux facteurs d'évolution de l'économie, de la société et du monde.

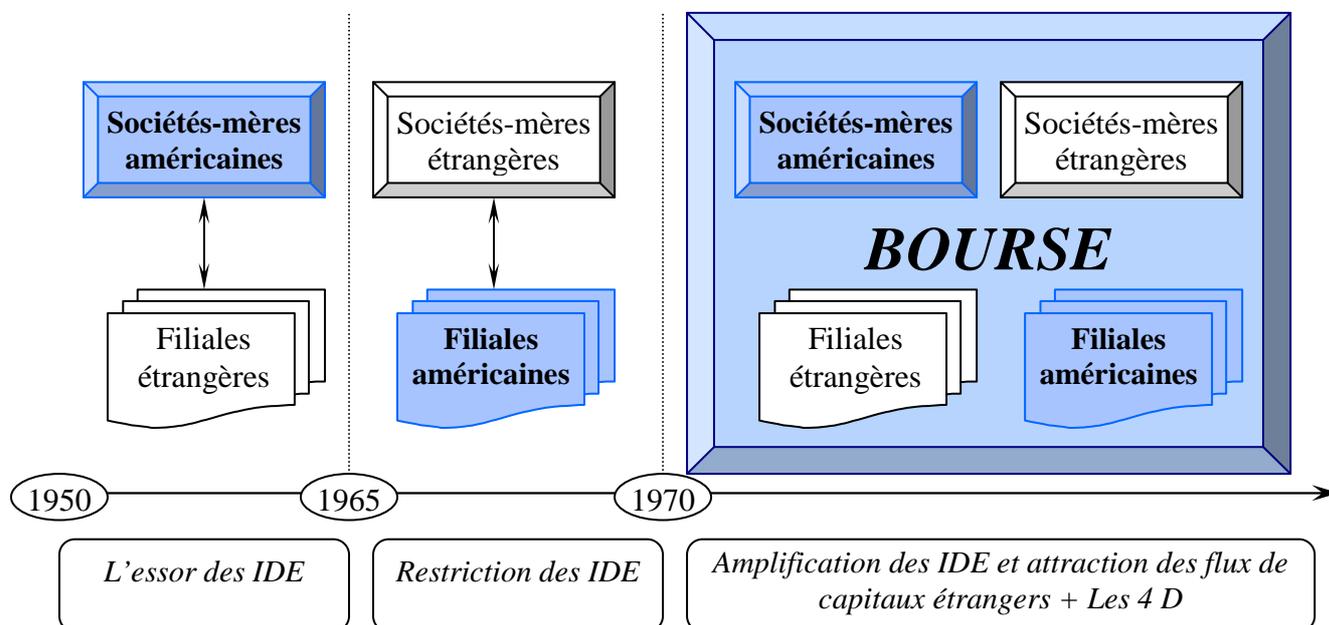
Entre 1950 et 1965, on assiste à l'essor des IDE de la part des entreprises américaines. Les sociétés-mères américaines se trouvent en quête de compréhension des états-financiers des filiales étrangères. En outre, elles voient les coûts de l'information financière diminuant les résultats des filiales et implicitement du groupe, d'où l'importance d'avoir un seul système comptable.

La période suivante, de 1965 à 1970, est caractérisée par la mise en place des politiques de restriction des IDE et d'attraction des capitaux étrangers. Dans ce nouveau contexte, les entreprises américaines deviennent des filiales des sociétés étrangères et doivent fournir deux types d'états financiers, l'un en conformité aux normes américaines et l'autre conforme aux normes du pays où se trouve la société-mère. Un système comptable unique faciliterait la communication et diminuerait le coût de l'information financière.

Après 1970, une fois les entreprises étrangères mises en relation avec les entreprises américaines, la bourse devient un organisme d'une très grande importance, car elle assure la "rencontre" des sociétés, le financement des activités, une monnaie d'échange universelle lors de fusions, rend publiques les entreprises par le transfert de leur propriété, organise leur gouvernance, leur permet de se couvrir contre le risque, etc. Le développement des places

boursières devient donc d'intérêt majeur pour l'Etat et surtout pour les Etats-Unis. Cette évolution est présentée schématiquement dans la **Figure 2**.

Figure 2 : Les entreprises et la bourse face aux facteurs économiques et financiers



L'intérêt de la Bourse d'avoir un système comptable homogène est double : d'une part, il facilite l'analyse de la situation des entreprises en vue de leur cotation, d'autre part, il permet d'attirer les entreprises les plus performantes. Comme beaucoup de groupes, face aux difficultés de "traduction" des états financiers, préfèrent la cotation sur les places boursières nationales, un système comptable unique pourrait faciliter l'accès des entreprises aux bourses internationales. Elles vont s'orienter vers la place boursière la plus importante : le marché américain. Lochner Jr. (1991, p. 108), commissaire de la SEC parlait de l'effet d'un langage comptable unifié : "un bénéfice de l'harmonisation, du point de vue de la SEC, serait l'amélioration de l'utilité des états financiers pour les investisseurs américains". Il offre aussi un exemple de cet effet : en 1975, les transactions sur les marchés de capitaux américains des investisseurs étrangers étaient d'environ 66 milliards de dollars ; en 1989, cette valeur a augmenté 80 fois, pour arriver à 5,4 trillions de dollars.

L'application d'un seul référentiel comptable est importante également pour les entreprises. En effet, les entreprises émettrices peuvent entrer plus facilement sur le marché de capitaux et trouver des financements ; les entreprises qui investissent sont mieux informées et peuvent maximiser la rentabilité des capitaux investis ; les entreprises intermédiaires voient, d'une part, leurs opérations facilitées et, d'autre part, l'asymétrie des informations et les coûts diminués. Malo (1989, p. 12) affirme que "les entreprises devraient fournir d'elles-mêmes

l'information optimale (et en particulier une information harmonisée) sous la pression du marché" qui sous-tend une harmonisation spontanée. En réalité, ce type d'harmonisation n'est pas réalisable, car "les différences culturelles semblent trop ancrées et empêche une harmonisation autre que superficielle" (ibidem). La pression du marché est donc importante, mais insuffisante, car la divulgation volontaire des informations comptables des entreprises est très limitée et soumise à des intérêts très disparates. Une force politique est donc nécessaire pour parvenir à une homogénéité des normes comptables.

2.1.3. Facteur politique

"Les règles comptables ne sont pas un instrument neutre de mesure, mais elles représentent le résultat d'un procès politique déterminé par les intérêts économiques des parties intéressées" disait Zeff (1988). Des conflits difficiles à résoudre apparaissent entre les désirs des différents utilisateurs d'être informés et les managers des entreprises qui ne veulent pas fournir beaucoup d'informations. Plusieurs organismes interviennent pour y répondre : l'Etat, les commissions des valeurs mobilières, la profession comptable libérale, etc. En raison de cet aspect, les normes comptables sont toujours le résultat d'une action politique, où l'on choisit le point de vue du plus fort ou le système qui influence l'économie dudit pays (Ex : les pays d'Afrique francophone se rattachent au modèle français et les Etats du Commonwealth au modèle britannique).

Colasse (2001, p. 26) considère, en parlant du phénomène de réglementation et de normalisation, qu'il "ne fait pas de doute qu'on doit ce phénomène à la volonté des Etats d'avoir des informations homogènes sur l'activité des entreprises de façon éventuellement à exercer sur elles un contrôle économique et fiscal". Cette affirmation reflète bien la situation au niveau national ou européen, mais au niveau mondial, l'Etat doit être analysé en liaison avec le facteur financier. A présent, l'Etat n'est plus le premier émetteur ni le premier acteur sur les marchés de capitaux : son rôle d'intervenant direct sur ces marchés est devenu marginal. L'Etat ne peut que déterminer certaines règles de fonctionnement des marchés, tandis que d'autres acteurs entrent en scène, pour jouer un rôle crucial dans le processus de mondialisation. Face aux économistes qui présentent leur opinion concernant la réalité économique et aux instances financières qui imposent leurs contraintes, l'instance politique se contente souvent d'entériner les décisions prises dans les sphères financières, où la suprématie est américaine.

Hoarau (1995, p. 217) considère que "l'harmonisation comptable internationale (HCI) est avant tout une adhésion au modèle comptable anglo-saxon" et Flower (1997, p. 298) affirme "pendant plus des vingt ans de l'existence de l'IASC, l'attitude des Américains a plutôt été celle du parrainage". Cette dernière affirmation est le résultat de l'analyse effectuée, comme Van Hulle (1993), des implications de la proposition de l'Union Européenne consistant à autoriser les groupes multinationaux à présenter leurs comptes consolidés en conformité avec les IAS. De multiples influences anglo-saxonnes sont relevées :

- Les relations entre les différents organismes comptables impliqués dans le processus d'HCI montre une domination anglo-saxonne ;
- L'empreinte américaine sur les organismes internationaux. En effet, tous les organismes qui agissent au niveau international (l'IASB, l'IOSCO, l'OCDE, etc) ont été créés suivant le désir américain. Ainsi, l'IASC voit le jour suite à une idée américaine, l'OCDE est créée avec l'aide américaine et l'IOSCO remplace une organisation américaine (l'Inter-American Regional Association). L'organisme le plus important dans le processus d'HCI – l'IASC est soumis à une longue chaîne de transformations pour ressembler à son frère américain – le FASB. Comme Colasse (2002, p. 92) le soulignait, l'IASC, "est calqué sur le dispositif américain de normalisation". Plusieurs aspects concernant cet organisme ont été observés et nous les présentons ci-dessous.
- Rapprochement entre l'IASB (l'IASCF) et le FASB (FAF). Ce rapprochement concerne trois aspects : le changement de nom, de siège et de structure, qui montrent le mimétisme existant entre l'organisme américain de normalisation et celui international.
- Les Américains sont impliqués dans la nomination des Trustees de l'IASB. En 1999, l'IASB désigne un comité de nomination (Nominating Committee) ayant à sa tête le président de la SEC Arthur Levitt, qui avait le rôle de sélectionner les Trustees dans la nouvelle structure de l'IASC. La sélection des administrateurs est très importante, car ils nomment le Board de l'IASB et s'occupent de son financement. On voit donc que les Trustees sont sélectionnés par un comité de nomination dirigé par le président de la SEC américaine, ceci montre l'implication américaine dans l'organisme. En 2000 le Nominating Committee désigne les Trustees et leur président : Paul Volcker, l'ancien président du US Federal Reserve Board. En 2000, le président de l'IASC est Thomas E. Jones, citoyen anglais, mais avec une carrière principalement aux Etats-Unis et le

président des Trustees est Sir David Tweedie, président de l'UK Accounting Standards Board.

- Prépondérance anglo-saxonne des membres de l'IASB. Les caractéristiques des membres de l'IASB montrent fidèlement l'influence anglo-saxonne dans le processus analysé. Standish (2003) analyse la nationalité, la langue, la formation professionnelle, l'activité dans un comité de création de normes (au niveau national ou international), l'expérience au sein des Big 5 (à présent 4), pour démontrer la domination anglo-saxonne au sein de l'IASB. Il affirme que, dans le processus mené par l'IASB, la France joue le rôle d'un disciple plutôt que d'un leader, à cause de la barrière de langue anglaise et du manque de projets académiques comparables à ses homologues du monde anglo-saxon. Même si la répartition paraît équitable sur le plan géographique, on notera néanmoins une prédominance anglo-saxonne, le G4 (Australie, Canada, Etats-Unis et Royaume-Uni) représentant 9 membres sur 14. Et si on observe plus attentivement, le représentant sud-africain est le directeur financier adjoint de Anglo American PLC, donc avec une orientation anglo-saxonne. Quant à l'expérience professionnelle, tous les normalisateurs comptables sont d'origine anglo-saxonne et parmi les préparateurs d'états financiers il n'y a que deux européens purs, dont un français spécialisé en audit. En outre, tous les universitaires impliqués sont anglo-saxons.
- Les Anglo-saxons plus qu'actifs dans l'envoi des Exposure drafts (ED) auprès de l'IASB. Un autre aspect qui montre l'influence anglo-saxonne est la répartition géographique des organismes qui envoient des *Exposure drafts* (ED) à l'IASC. Kenny et Larson (1995) observent que la composante anglo-saxonne représente 73%. Ainsi, pour la période 1989-1992, ils observent (p. 291) que 52% des réponses émanent des organismes comptables, 25% des entreprises et 23% de la catégorie "autres". La distribution par pays est la suivante : les Etats-Unis 44%, l'Australie 12%, le Royaume-Uni 9%, le Canada 8%, au total la composante anglo-saxonne atteint 73%.

Tous ces éléments montrent l'influence anglo-saxonne dans le processus d'HCI. Métaphoriquement, nous pensons que ce processus est comme un orchestre auquel les différents organismes participent, mais où le chef d'orchestre est américain et les partitions sont écrites de la plume des anglo-saxons.

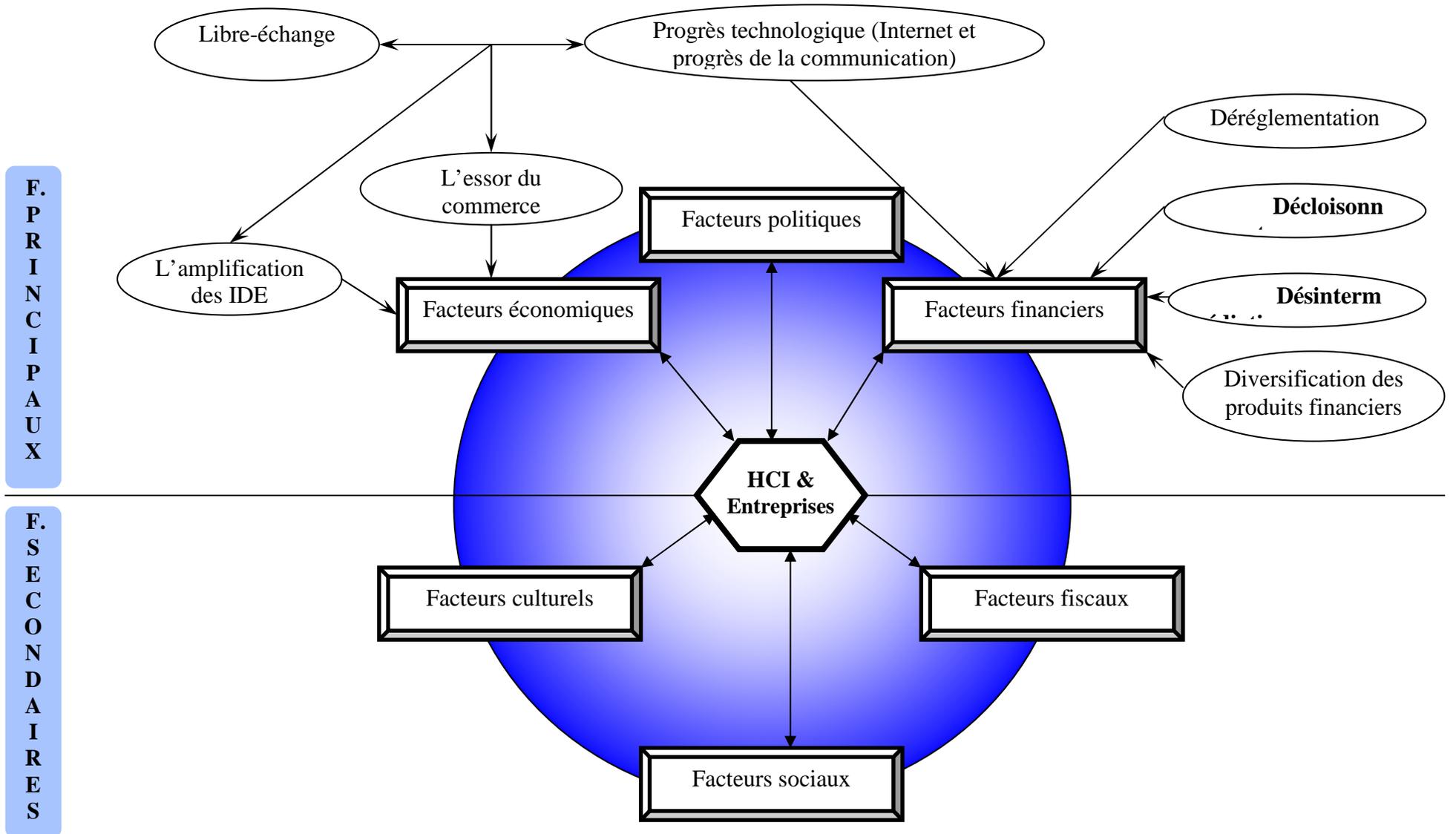
Les normes comptables sont donc le résultat d'une action politique, où le point de vue du plus fort ou le système qui influence l'économie dudit pays sont mieux représentés. Le processus de création de normes comptables et d'acceptation de ces normes dans le monde a

été marqué par des conflits politiques entre les organismes privés, les organisations comptables professionnelles et les gouvernements, chacun essayant de dominer le processus.

Les interactions entre ces facteurs qui forment l'environnement institutionnel sont présentées dans la **Figure 3**. Dans la partie supérieure se trouvent les facteurs économiques, financiers et politiques qui influencent le plus le processus d'harmonisation comptable et déterminent les entreprises à entrer dans le périple vers l'homogénéité des normes comptables appliquées. Dans la partie inférieure se trouvent les facteurs secondaires qui influencent le processus et les entreprises : les facteurs culturels, sociaux et fiscaux. En conclusion, tout le développement économique et financier qui entoure le processus d'HCI dissimule de forts intérêts politiques. Dans ces trois facteurs – économiques, financiers et politiques réside toute la puissance de l'environnement institutionnel du processus d'HCI.

Les acteurs du processus d'HCI influencent les mouvements des facteurs d'environnement. Les facteurs, à leur tour, influencent les décisions des acteurs. Les entreprises se trouvent au milieu du "torrent", confrontée à cette gouvernance mondiale. Sont-elles poussées par les vertiges des facteurs ou par le courant des décisions des acteurs ? Afin de répondre à cette question, nous devons observer les acteurs du champ organisationnel des entreprises.

Figure 31 : HCI et l'environnement comptable : interactions



2.2. Les acteurs de la gouvernance mondiale

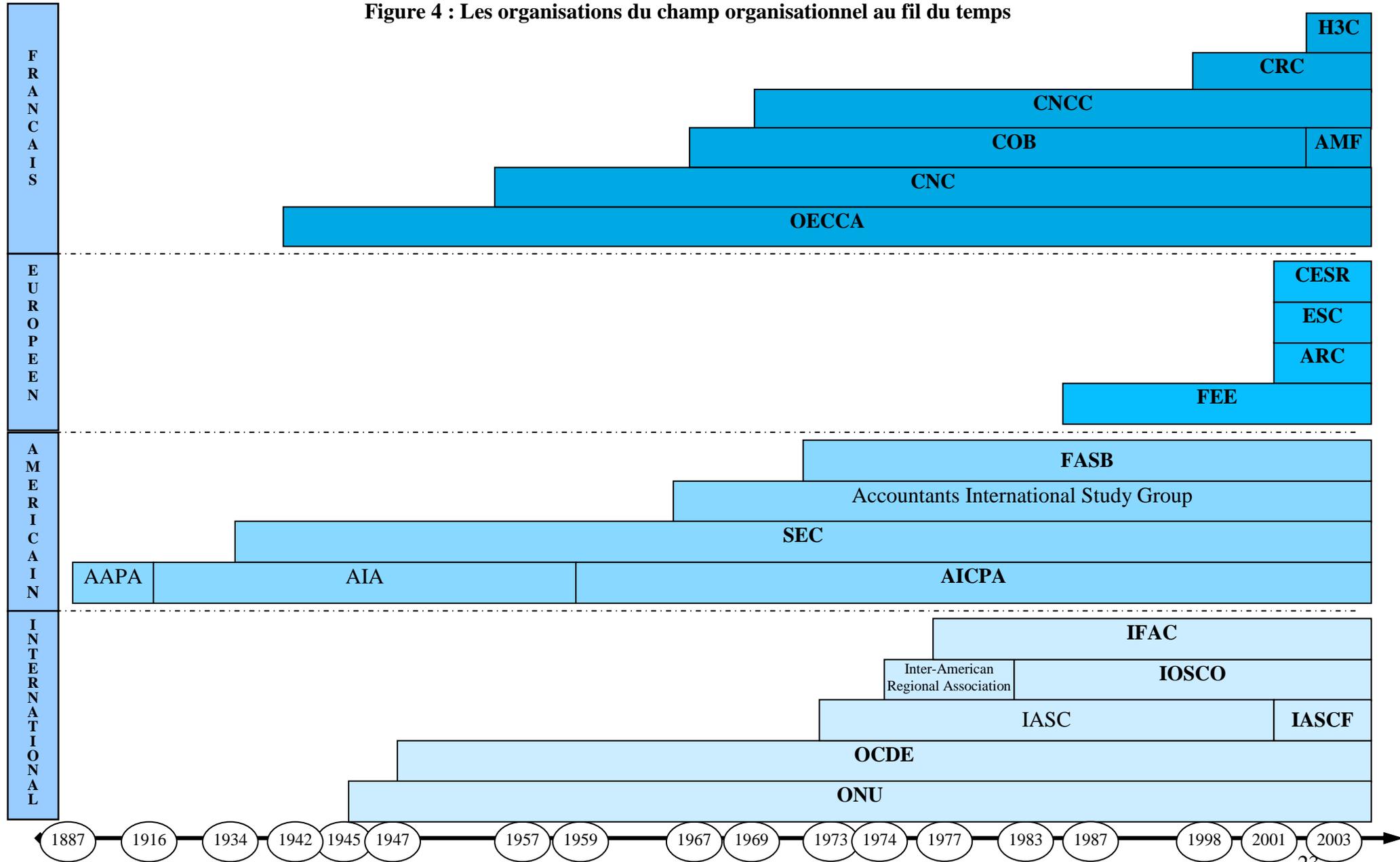
Par une recherche narrative, et une analyse documentaire, suivi d'un modèle inductif, cette section se propose d'identifier l'ensemble des acteurs et des organismes pivots impliqués dans le processus d'application généralisée des normes IAS/IFRS, ainsi que leurs interrelations et leurs influences auprès des entreprises. Tout d'abord, nous présentons la généalogie des organisations du champ organisationnel, pour identifier ensuite les influences faites auprès des entreprises.

2.2.1. La généalogie des organisations du champ organisationnel

Le commencement du processus d'harmonisation comptable internationale est considéré dans les années 1970, après la création du FASB et de l'IASC. Un élargissement de l'axe du temps est nécessaire, car les organismes impliqués dans ce processus tirent leurs racines des organisations créées il y a plus d'un siècle. Dans la **Figure 4**, nous identifions tous les organismes pivots impliqués dans le processus d'harmonisation comptable depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Nous les présentons selon l'incidence de leurs travaux : en France, en Europe, aux Etats-Unis ou au niveau mondial. Les organismes qui ont été remplacés par d'autres sont présentés sur la même ligne. L'organisme actuel est indiqué en gras. Cette représentation, par la multiplication d'organismes impliqués, montre l'importance de plus en plus grande accordée à l'harmonisation comptable.

Quelques aspects sont à mettre en avant. L'origine américaine des organismes les plus anciens est évidente. On observe l'influence américaine dans la création ou le soutien financier des organismes internationaux. En outre, les organismes européens impliqués directement dans le processus de régularisation comptable apparaissent après l'acceptation des normes IAS/IFRS en Europe, donc après 2000. De plus, des restructurations institutionnelles sont observées en Europe (voir l'IASCF ou l'AMF). Après le gain de légitimité de l'IASC/B dans le champ organisationnel, on assiste à l'apparition des organismes qui aident les entreprises à appliquer les normes comptables internationales. Au fil du temps, l'apparition des organismes fortifie la structure réglementaire. Plus il y a de "couches" dans le champ organisationnel, plus il y a de restrictions qui conduisent au durcissement du droit comptable et à l'homogénéité.

Figure 4 : Les organisations du champ organisationnel au fil du temps



2.2.2. Les interactions entre les organisations du champ organisationnel

Suite à l'analyse faite antérieurement, il s'agit davantage d'organismes impliqués, et parfois les plus puissants restent dans l'ombre. C'est le cas de la SEC et de l'AICPA, coordonnées toutes les deux par la force présidentielle et du Congrès américain.

Dans la **Figure 5**, nous présentons les liens existant entre ces organismes et leurs rôles dans le processus d'application des normes IAS/IFRS. Les Américains détiennent la force créatrice des organismes internationaux qui auront pour but de gagner en légitimité auprès des organismes européens, qui, à leur tour, ont le pouvoir sur les organismes nationaux. Ces derniers détiennent la force coercitive d'imposer les normes comptables internationales aux entreprises pour aboutir enfin à l'homogénéité.

Figure 5 : Les interactions entre les organisations du champ organisationnel

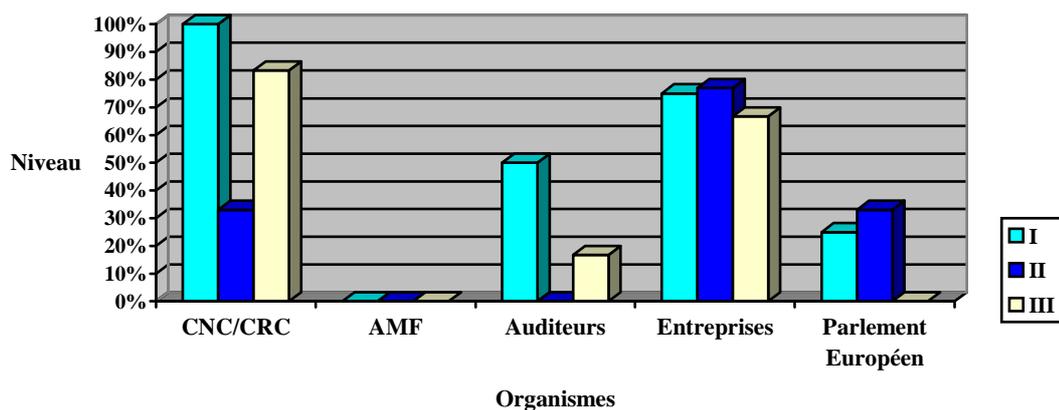


Cette figure montre que les influences des organismes nationaux ne sont ni les seules, ni les plus importantes pour aller vers l'homogénéité. Ces organismes peuvent imposer aux entreprises d'aller vers les normes reconnues universellement. D'autres organisations exercent des pressions indirectes auprès des entreprises. Quels sont donc les organismes qui influencent directement ou indirectement les entreprises vers l'homogénéité des normes comptables ?

2.2.3. Les organisations et leur isomorphisme institutionnel auprès des entreprises

L'influence des organismes est observée aussi par les directeurs financiers des entreprises analysées dans la première partie de l'article, mais elle reflète les influences des organismes français, européens et de l'IASC/B. Le Graphique 3 en propose une présentation schématisée.

Graphique 3 : Influence des organismes dans l'application des IAS/IFRS



On remarque que c'est le CNC, avec son Comité de Réglementation Comptable (CRC), qui a le plus influencé le processus d'application des IAS/IFRS en France. L'influence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est nulle. Le rôle des auditeurs est insignifiant. Par contre, les entreprises les plus performants du même champ organisationnel représentent des points de repère dans la décision d'appliquer les IAS/IFRS. 84,74% des directeurs financiers parlent de l'influence nationale et seulement 13,55% observent une influence européenne dans ce processus. A notre avis, l'influence des organismes est beaucoup plus importante et de taille internationale. L'analyse de l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ organisationnel des entreprises cotées devrait éclairer les forces mondiales qui poussent vers une homogénéité de l'information comptable et financière.

L'application des normes IAS/IFRS est dépendante d'un environnement institutionnel où les influences de l'Etat, des marchés de capitaux et d'autres entreprises plus performantes sont ressenties.

A partir de quelques organismes détectés par les directeurs financiers répondant à notre questionnaire, nous avons essayé de faire une extrapolation des organismes au niveau mondial, que nous présentons dans la **Figure 6**. Il s'agit d'un schéma inductif, fondé sur des informations recensées suite à l'analyse effectuée dans cet article. Nous avons divisé les organisations du champ organisationnel en fonction du type d'isomorphisme institutionnel qu'elles exercent directement ou non auprès des entreprises.

Figure 6 : Les organisations et leur isomorphisme institutionnel auprès des entreprises

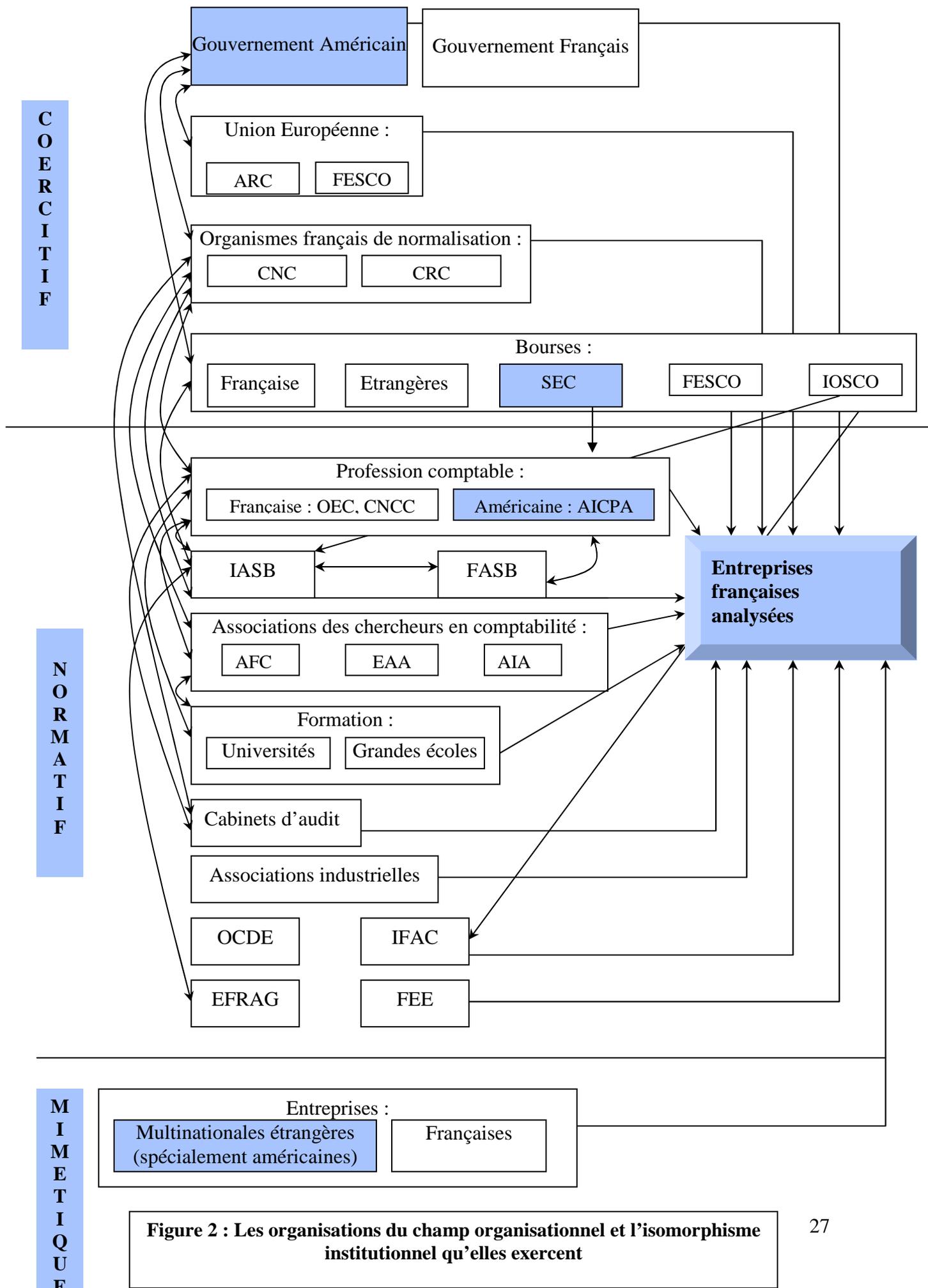


Figure 2 : Les organisations du champ organisationnel et l'isomorphisme institutionnel qu'elles exercent

La figure montre que pour chaque type d'isomorphisme, l'influence principale vient de la part des organismes américains. Pour l'isomorphisme coercitif, il s'agit du Gouvernement américain, ainsi que de la SEC, elle aussi sous la tutelle du président et du Congrès américains. En effet, cette organisation créée dans les années 1930 est obligée d'adresser au Congrès un rapport une fois par an, elle doit exécuter les instructions qu'il lui donne par voie législative et ses commissaires sont nommés par le Président. Quant à l'isomorphisme normatif, l'influence majeure vient de la part de l'AICPA, organisme qui a vu le jour il y a plus d'un siècle (AAPA transformée en AIA et ensuite en AICPA) et qui a influencé toute l'évolution de la profession. L'isomorphisme mimétique fait référence à l'imitation par les entreprises françaises d'autres organisations considérées comme plus performantes. Il s'agit des groupes américains qui se trouvent sur le podium mondial selon les statistiques.

L'analyse des organismes donne l'impression que les acteurs impliqués dans l'HCI forment une vraie toile d'araignée, étendue au niveau mondial, créée par une seule force d'origine américaine. En effet, tous les organismes internationaux voient la lumière selon une idée américaine, ou avec le support américain, ou par la transformation d'une organisation américaine dans un organisme international. Les influences coercitives viennent de la part du Gouvernement Américain et de la SEC, l'isomorphisme normatif de la part de la profession comptable américaine et anglaise, et l'isomorphisme mimétique de la part des multinationales américaines, car elles sont les plus performantes.

L'ensemble des éléments nous aide à formuler une conclusion de notre étude. Il ne s'agit pas d'une harmonisation spontanée, demandée et réalisée par les entreprises pour répondre aux mutations de l'environnement, mais d'une harmonisation comptable imposée, où les facteurs décisifs sont financiers et surtout politiques, entérinés par les décisions des acteurs anglo-saxons.

CONCLUSION

L'analyse des réponses des directeurs financiers des entreprises du CAC 40, d'Euronext 100 et du Next 150 montre que la décision d'appliquer les IAS/IFRS est influencée par le champ organisationnel des entreprises. D'une part, une forte pression de la part de l'Etat et des bourses de valeurs a été identifiée et coexiste avec une influence de la part des autres groupes performants. D'autre part, cette application n'est pas motivée par l'amélioration des performances des entreprises ou pour une meilleure gouvernance des

entreprises, mais pour conforter leur légitimité. L'application des IAS/IFRS n'est donc pas un outil qui sert à une meilleure gouvernance des entreprises.

Les échecs boursiers ont marqué l'histoire financière et ont déterminé des turbulences au sein des économies, des entreprises et de la société, échecs qui auraient pu être évités si on avait eu un système comptable unique et puissant. Le premier krach boursier de 1929, entraîna la grande dépression des années 1930 pour aboutir à la Seconde Guerre Mondiale. Il est suivi par celui de 1974, lors du premier choc pétrolier. Ensuite, celui de 1987, provoqué par le grave déficit budgétaire américain, par l'échec de la relance économique aux Etats-Unis, par l'éclatement de bulles créées par les spéculateurs et par les volumes de transactions trop grands pour les systèmes informatiques de l'époque, qui ont commis des erreurs de traitement. Le krach de septembre 2000 qui a duré jusqu'en octobre 2002 est suivi maintenant du krach de 2008 qui durent encore. Aux alentours de l'année de chaque krach, des décisions sont prises dans le sens d'une uniformisation de l'information financière.

Le manque d'image fidèle des comptes a été invoqué pour expliquer les krachs et les scandales financiers. L'application d'un seul système comptable s'avérait impérieuse. Les organismes pivots impliqués dans le processus apparaissent comme des "sauveurs" de la situation. C'est le moment idéal pour pouvoir faire passer une demande coercitive comme si elle venait de la part des parties prenantes. Ainsi, après 1929, on observe la préoccupation d'harmoniser les comptes ; au début des années 1970, on voit la création des organismes de normalisation ; après le krach de 1987, on assiste à la réduction des options par le Projet de comparabilité ; après 2000, on saisit l'acceptation européenne des normes IAS/IFRS ; en 2008, nous sommes témoins de la décision de généraliser l'application des normes IAS/IFRS avant 2014.

La pression financière a conduit à la reconnaissance boursière des normes comptables internationales en 1995, dix ans plus tard, à l'application obligatoire de ces normes par les entreprises européennes cotées et encore dix ans plus tard à l'application généralisée des normes IAS/IFRS. Les facteurs financiers influencent et coordonnent donc le processus de création des normes comptables internationales. Ils pressent les entreprises d'aller vers l'homogénéité des normes appliquées et incitent les organismes de normalisation à créer et à améliorer ces normes. Ces pressions et influences peuvent être exercées seulement grâce aux décisions politiques de la part des acteurs clés du processus d'uniformité de l'information comptable et financière.

L'identification de quelques organismes dont l'influence a été identifiée par les directeurs financiers est limitée au contexte national ou européen. Le CNC, le CRC, l'AMF,

le Parlement européen et les autres groupes cotés sont-ils vraiment les organismes qui ont déterminé cette application des IAS/IFRS, ou ne sont-ils que des acteurs dans une pièce de théâtre dont le metteur en scène se trouve de l'autre côté de la Manche ou outre-Atlantique ? L'analyse des facteurs économiques, financiers et politiques qui influencent les entreprises, ainsi que de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'application généralisée des IAS/IFRS, montre que cette dernière est une demande de la part d'un système de gouvernance mondiale.

Annexe 1 : Liste des entreprises qui ont répondu au questionnaire

Nom	Indices
<u>Accor</u>	CAC40
<u>AGF</u>	CAC40;Euronext 100
<u>Air Liquide</u>	CAC40
<u>Aventis</u>	CAC40
<u>Axa</u>	CAC40
<u>BNP Paribas</u>	CAC40
<u>Bouygues</u>	CAC40
<u>Carrefour</u>	CAC40
<u>Casino Guichard-Perrachon</u>	CAC40;Euronext 100
<u>Danone</u>	CAC40
<u>Essilor International</u>	CAC40;Euronext 100
<u>L'Oréal</u>	CAC40
<u>Lafarge</u>	CAC40
<u>LVMH</u>	CAC40
<u>Michelin</u>	CAC40;Euronext 100
<u>Pernod Ricard</u>	CAC40
<u>Peugeot</u>	CAC40
<u>PPR</u>	CAC40
<u>Renault</u>	CAC40
<u>Saint-Gobain</u>	CAC40
<u>Sanofi-Aventis</u>	CAC40
<u>Société Générale</u>	CAC40
<u>Suez</u>	CAC40
<u>Thales</u>	CAC40;Euronext 100
<u>Tonna Electronique</u>	CAC40
<u>Total</u>	CAC40
<u>Veolia Environnement</u>	CAC40;Euronext 100
<u>Vinci</u>	CAC40
-----	-----
<u>Autoroutes du Sud de la France</u>	Euronext 100
<u>CGIP</u>	Euronext 100
<u>Christian Dior</u>	Euronext 100
<u>CNP Assurances</u>	Euronext 100
<u>Hermès International</u>	Euronext 100
<u>Imervs</u>	Euronext 100
<u>Pechiney</u>	Euronext 100
<u>Snecma</u>	Euronext 100
<u>Technip</u>	Euronext 100
<u>Valeo</u>	Euronext 100
-----	-----
<u>Bonduelle</u>	Next 150 - Euronext Paris

<u>Camaïeu</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Carbone Lorraine</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Générale de Santé</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>GFI Informatique</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Groupe Partouche</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Groupe Stéria</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Guyenne Gascogne</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>ILOG</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Ingenico</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Maurel et prom</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Medidep</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Orpea</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Pierre Vacances</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Pinguely Haulotte</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Remy Cointreau</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Rhodia</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>SEB</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Sèche Environnement</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>Soitec</u>	Next 150 - Euronext Paris
<u>SR Téléperformance</u>	Next 150 - Euronext Paris

Bibliographie

Adams C.A., Weetman P. et Gray S. (1993) Reconciling National with International Accounting Standards. *European Accounting Review* 2(3): 471-494.

Baker C.R. et Barbu E.M. (2007). The Evolution of Research on International Accounting Harmonization : An Historical and Institutional Perspective. *The International Journal of Accounting* 42(3): 272-304.

Charreaux G. (1997) *Le gouvernement des entreprises*. Economica.

Colasse B. (2001) Où il est encore question d'un cadre conceptuel français : inutile hier, improbable demain. *Revue Française de Comptabilité*, 332 (avril): 27-29.

DiMaggio P. et Powell W. (1991) *The New Institutionalism in Organizational Analysis*. Chicago, University of Chicago Press.

DiMaggio P.J. (1988) Interest and Agency in Institutional Theory. dans Zucker L., *Institutional Patterns and Organizations: Culture and Environments*, Cambridge, MA: Ballinger. 3-21.

DiMaggio P.J. et Powell W.W. (1983) The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. *American Sociological Review*. 48 (avril): 147-160.

- Flower J. (1997) The Future Shape of Harmonization: the EU versus the IASC versus the SEC ». *The European Accounting Review*. 6(2): 281-303.
- Hannan M. et Freeman M. (1977) The Population Ecology of Organization. *American Journal of Sociology*. 82: 929 – 964.
- Hoarau C. (1995) International Accounting Harmonization. American Hegemony or Mutual Recognition with Benchmarks? *European Accounting Review*. 4(2): 217-233.
- Jensen M. et Meckling W. (1976) Theory of the firm : managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of financial economics*. 3: 305-360.
- Kenny S. Y. et Larson R. K. (1995) The Development of International Accounting Standards: An Analysis of Constituent Participation in Standard-Setting. *The International Journal of Accounting*, 30: 283-301.
- Meyer J.W. et Rowan B. (1977) Institutionalized Organizations : Formal Structure as Myth and Ceremony. *American Journal of Sociology*. 83: 340-363.
- Shleifer A. et Vishny W.V. (1997) A Survey of Corporate Governance. *The Journal of Finance*. LII(2): 737-783.
- Standish P. (2003) Evaluating National Capacity for Direct Participation in International Accounting Harmonization: France as a Test Case. *Abacus*. 39(2): 186-210.